

## BILLET D'HUMEUR

Pas une semaine sans que l'on parle de chirurgie uniquement en termes d'honoraires et plus particulièrement de dépassements d'honoraires. Que constate-t-on ?

### LES TARIFS DE L'ASSURANCE MALADIE

Pour une opération dite des « varices » sur une jambe, le chirurgien perçoit par l'Assurance Maladie la somme de 178 euros. Il est vrai que cette somme était de 167 euros en 1990... un des rares exemples de parfaite stabilité sur 20 ans.

### LE SECTEUR 2 (dépassements d'honoraires)

Longtemps, il a été la variable d'ajustement permettant officiellement d'améliorer les revenus des chirurgiens sans modifier les tarifs de l'Assurance Maladie.

### LES MUTUELLES

Elles entretiennent souvent des rapports flous avec leurs adhérents qui, dans une très forte majorité, au moment de la décision opératoire ignorent la part de la prise en charge du montant des dépassements d'honoraires.

### PARLONS DE L'INTERVENTION SUR LES VARICES

La prise en charge actuellement correspond donc à celle qui était de mise dans les années 1980. Il s'agissait donc d'une prise en charge en hospitalisation intégrale souvent de l'ordre d'une semaine avec un arrêt de travail à la clé d'1 mois, voire 2 quand il s'agissait des 2 jambes. Les techniques chirurgicales de l'époque ne permettaient pas une reprise précoce des activités. En outre, le suivi nécessitait une prise en charge qui associait traitements médicaux et soins à domicile incluant pansements et ablation des différentes sutures (fils ou agrafes).

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le chirurgien est donc confronté à la très grande stabilité on l'a vu de la participation de l'Assurance Maladie, mais dans le même temps il a fait une révolution de la prise en charge de cette intervention.

La chirurgie en mode ambulatoire est la règle quasi unanime, sauf cas particuliers bien évidemment.

La technique n'a plus rien à voir avec ce qui est encore administrativement considéré comme le « must » en France où cette nomenclature ne prend en compte que la plus vieille opération décrite à savoir le « stripping » autrement connue sous la délicate appellation d'arrachage des veines.

Les méthodes d'inspiration actuelle (VAPEUR, RADIOFREQUENCE) non seulement sont bien évidemment réalisées en ambulatoire mais autorisent une reprise quasi immédiate de l'activité dans la grande majorité des cas, supprimant ainsi la nécessité de réalisation de pansements et d'ablation de sutures avec diminution des médicaments antalgiques. Tout ceci a un coût, ces méthodes nécessitant l'utilisation d'un cathéter spécifique (240 à 350 euros).

Que faut-il alors souligner ? le seul montant des dépassements d'honoraires qui intégrera le prix du cathéter ? la reprise précoce des activités ? la diminution majeure des coûts collatéraux liés aux usages anciens (pansements, ablation des sutures, traitements médicaux...) ?

Que penser alors du comportement de certaines mutuelles qui demandent à leurs adhérents de bien vouloir négocier ces tarifs, quand elles ne suggèrent pas carrément une prise en charge à condition toutefois que l'acte ne soit pas réalisé en ambulatoire mais dans le cadre d'une hospitalisation de 3 jours, augmentant l'addition pour la part de l'Assurance Maladie sur les frais de clinique ?

Ce qui est clair c'est que malgré les charges qui représentent 60% des honoraires bruts, les chirurgiens libéraux ont pu développer, bien avant la prise de conscience tardive du secteur public, non seulement la prise en charge en ambulatoire malgré toutes les chausseuses trappes administratives, mais aussi assurer la promotion de méthodes chirurgicales d'avant-garde. C'est ainsi que la chirurgie libérale s'honore d'avoir mis en œuvre la coelio-chirurgie (chirurgie digestive et gynécologique) et l'arthroscopie (chirurgie orthopédique), alors que dans le même temps les spécialistes en chirurgie vasculaire développaient la prise en charge spécifique des anévrismes de l'aorte (bien vite monopolisée par le secteur public avant un retour relativement récent dans le secteur privé) et la dilatation des sténoses artérielles.

## EN CONCLUSION

Parallèlement à ces attaques sur le dépassement d'honoraires se poursuit le chant inlassable des sirènes nous confirmant que notre système est le meilleur du monde... A ce rythme, il y a un gros risque d'identifier au moins une sirène comme étant celle de la LORELEI avec gros risque d'échouage ou de disparition des marins (chirurgiens) par-dessus bord.

Docteur Jean-Paul FICHERE